

## Rapport du Président

Séance publique  
du lundi 15 décembre 2025  
**N° CD-2025-5-6-1**  
**N° applicatif 13940**

### 6 ème Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

### Direction

Direction culture et patrimoine

### Service consulté

## BUDGET PRIMITIF 2026 - PATRIMOINE ET RAYONNEMENT ALSACIEN

**Résumé :** La Collectivité européenne d'Alsace, chef de file de la coopération transfrontalière et porte-parole de la Région Métropolitaine Trinationale, porte l'ambition de développer un véritable sentiment d'appartenance à l'espace rhénan. Plus globalement, elle souhaite inscrire l'Europe en Alsace et l'Alsace en Europe, deux objectifs prioritaires de sa politique européenne et transfrontalière, au bénéfice direct des habitants :

- La Collectivité assure le portage politique et le déploiement du projet de territoire fédérateur « Rhin supérieur ».
- En 2025, cette ambition s'est traduite par la poursuite de plusieurs projets structurants. Parmi les plus emblématiques figurent le futur collège franco-allemand et le lancement du média rhénan.
- Ses engagements se concrétisent aussi dans le contrat triennal « Strasbourg capitale européenne ».

Cette double ambition d'appartenance et de rayonnement s'exprime aussi dans la politique culturelle et patrimoniale. En développant une logique de partenariats et de réseaux entre acteurs culturels, sociaux, éducatifs et environnementaux, la Collectivité contribue à accompagner les grandes transitions de la société : adaptation au vieillissement, soutien à la jeunesse, lutte contre le réchauffement climatique ou encore développement d'une démocratie d'engagement.

- Ses grands établissements culturels - le Vaisseau, le Haut-Koenigsbourg et le Hohlandsbourg - mobilisant près de 280 agents, accompagnent près de 2 000 partenaires et accueillent chaque année 800 000 visiteurs. Avec 35M€ d'intervention publique annuelle, elle constitue un acteur majeur de la structuration culturelle en Alsace.
- En 2025, son action culturelle a été renforcée avec une saison composée d'expositions, de débats citoyens et de 4 festivals dédiés aux savoirs et aux

imaginaires, qui ont réuni près de 30 000 spectateurs.

- Le nouveau Schéma alsacien des enseignements artistiques se déploie au bénéfice de 35 000 élèves et de 1 200 enseignants.
- L'année a aussi vu l'organisation de la première « Tournée des scènes d'Alsace », dispositif de soutien à la création et à la diffusion locales, s'appuyant sur le réseau des Scènes d'Alsace soutenu à hauteur de 693 000 euros.
- Le dialogue est renouvelé avec les réseaux de partenaires : 310 bibliothèques, 150 écoles d'enseignement artistique, 13 Scènes d'Alsace, 5 Centres d'interprétation du patrimoine et 5 Centres ressources de musiques actuelles.
- Le projet INTERREG « Châteaux rhénans » mobilisent 40 partenaires et 5M€ d'actions entre 2023 et 2025 pour donner une nouvelle notoriété à ce patrimoine transfrontalier.

En 2026, la Collectivité européenne d'Alsace entend renforcer encore les coopérations et les partenariats liés à ces politiques essentielles à son identité. Elle veillera à mieux les intégrer dans l'ensemble de ses actions afin de valoriser pleinement le potentiel unique de son territoire.

La masse salariale concernant les agents de la Collectivité européenne d'Alsace en charge de la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la 6ème commission s'élève à 16 276 000 €.

Pour 2026, il est proposé d'inscrire 20 983 319 € de dépenses (dont 15 726 469 € en fonctionnement et 5 256 850 € en investissement) et 9 492 085 € de recettes (dont 9 472 085 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement), soit une dépense nette de 11 491 234 €.

## **1. L'Alsace au cœur de l'espace Rhénan et de l'Europe**

### **1.1. Ambition forte de développer le sentiment d'appartenance au Rhin supérieur et de faire rayonner l'Europe en Alsace, l'Alsace en Europe**

La politique de l'action transfrontalière, européenne et internationale couvre l'ensemble des actions extérieures de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que le soutien apporté aux initiatives, instances et projets locaux portant une dimension transfrontalière, européenne ou internationale.

En vertu de la loi Alsace du 2 août 2019, la Collectivité européenne d'Alsace est devenue « **cheffe de file** » de la **coopération transfrontalière** sur le versant français du Rhin supérieur. Cette compétence nouvelle s'est notamment traduite par la validation par les élus, le 8 décembre 2022, et conformément à la loi, du **Schéma alsacien de coopération transfrontalière**. Cet instrument, adopté par la Collectivité fin 2022, a fait l'objet d'une vaste consultation des partenaires français et étrangers de la Collectivité et vise à concrétiser près de **150 projets** transfrontaliers.

En matière européenne, la Collectivité européenne d'Alsace est fortement engagée dans la défense de l'ambition que porte **Strasbourg en tant que capitale européenne**, à la fois siège des institutions européennes, cœur historique et politique de l'Europe et ville internationale des droits de l'Homme, et plus globalement engagée dans le rayonnement de l'Alsace en Europe et la promotion des valeurs européennes et humanistes en Alsace. Cet engagement se traduit dans le **contrat triennal 2024-2026** signé en présence du Président et de la République, de la Présidente du Parlement européen et des partenaires locaux du contrat.

## **1.2.2025, poursuivre la mise en œuvre du Schéma alsacien de coopération transfrontalière et conforter Strasbourg en tant que capitale européenne**

### Coopération transfrontalière : déployer le Schéma alsacien de coopération transfrontalière

Depuis l'adoption à l'unanimité du Schéma alsacien de coopération transfrontalière fin 2022, un fonds dédié a été créé à la mi-2023. La notoriété du **fonds de coopération transfrontalière** a fortement progressé en 2025. L'accompagnement des porteurs de projets s'est également renforcé grâce à un outil numérique qui permet de suivre en temps réel l'avancement du Schéma et de ses projets. Cette plateforme collaborative compte aujourd'hui près de 250 utilisateurs et offre aussi un espace d'échanges pour les partenaires des projets du schéma.

L'animation du **réseau transfrontalier** s'est développée avec la création d'une newsletter et l'organisation de rencontres et de formations ciblées. Trois rencontres ont été tenues en 2025, réunissant plus de 200 participants au total. Enfin, la rencontre partenariale annuelle s'est déroulée pour la première fois au Parlement européen, le 3 décembre 2025. Elle a mis en avant les liens entre coopération transfrontalière et Union européenne, notamment l'avenir de la politique de cohésion, et a proposé des ateliers concrets destinés aux porteurs de projets.

La troisième édition des **Assises rhénanes de l'eau** a été organisée en mars 2025, ancrant ainsi cet événement dans le paysage transfrontalier. L'événement s'est construit avec les partenaires de la Conférence du Rhin supérieur et en étroite collaboration avec l'ENGEES ; cette organisation est toujours le fruit d'une collaboration réussie avec la Direction de l'environnement et de l'agriculture.

Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace a finalisé un projet INTERREG en 2025 sur le **Projet de territoire Rhin supérieur**, d'une part en assurant la validation du document par la Conférence du Rhin supérieur, le 26 mai 2025, d'autre part en coordonnant des événements décentralisés d'information sur le contenu du projet (dont l'un a concerné le territoire alsacien, le 18 novembre 2025). Ce document, non prescriptif, pourra être la matrice d'un développement plus concerté du territoire rhénan. La suite du projet devra être déterminée par le Groupe de travail « Aménagement » de la Conférence du Rhin supérieur.

### Affaires européennes : faire vivre l'Europe en Alsace et l'Alsace en Europe

La poursuite d'un engagement européen fort avec le **15<sup>ème</sup> Contrat triennal 2024-2026 « Strasbourg capitale européenne »** se traduit par une solide coordination partenariale des institutions alsaciennes. L'objectif commun est de garantir et renforcer un statut et une envergure européenne de Strasbourg et de l'Alsace et donc de faire rayonner l'Alsace en Europe et l'Europe en Alsace.

C'est à ce titre que l'Europe et le transfrontalier se complètent comme en témoigne l'organisation par notre collectivité le 13 octobre, au titre du porte-parolat de la **Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur** assuré par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, d'une table ronde à Bruxelles dans le cadre de la semaine européenne des villes et des régions. Son objectif principal était de mettre en avant la contribution de cette région frontalière aux enjeux européens comme la compétitivité, l'innovation, mais également l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique.

En mai 2025, la programmation du **Mois de l'Europe** a été riche et attractive, visant à sensibiliser les publics cibles de la Collectivité au fonctionnement de l'Union européenne et

à la découverte de ses valeurs. Plusieurs initiatives ont été déployées : un mur d'expression libre sur l'Europe à l'Hôtel d'Alsace de Strasbourg, des expositions et documents sur l'Union européenne et le Conseil de l'Europe à Strasbourg et Colmar, des actions de sensibilisation auprès des collégiens et des personnes âgées en EHPAD, ainsi que des visites organisées pour les agents de la Collectivité au Parlement européen et à la Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe, suivies d'échanges avec l'Ambassadeur.

Enfin, la Collectivité a poursuivi ses efforts pour rechercher des **fonds européens** destinés à financer ses projets et initiatives.

### **1.3. 2026, préparer la future période de programmation des fonds européens en défendant les intérêts de l'Alsace et du Rhin supérieur**

#### Coopération transfrontalière 2026

Les orientations 2026 en matière de coopération transfrontalière prolongent les actions des années précédentes. Le **Schéma alsacien de coopération transfrontalière** continuera à se déployer grâce à la nouvelle plateforme numérique, au fonds de coopération, à l'organisation d'événements, à l'animation du réseau et au développement d'un outil de recherche de financements transfrontaliers.

La Collectivité européenne d'Alsace restera fortement impliquée dans les **instances de coopération transfrontalière** ainsi que dans les structures binationales et trinationales cofinancées avec ses partenaires des trois pays. Une augmentation régulière des coûts de fonctionnement des instances transfrontalières est à noter, liée notamment à la hausse des frais de personnel (revalorisations et ancienneté) et des charges fixes (énergie, foncier).

Au croisement des enjeux transfrontaliers et européens, la présence de la **Région métropolitaine trinationale (RMT)** à Bruxelles constitue un axe majeur pour 2026. L'objectif est de préparer sa stratégie à horizon 2040 et défendre les programmes européens, notamment le programme INTERREG Rhin supérieur.

Le budget dédié à la coopération transfrontalière s'élève à **903 320 €** en 2026.

#### Politique européenne 2026

En 2026, la Collectivité continuera à soutenir, à travers le **contrat triennal** :

- **les structures et organismes** renforçant le rayonnement de « Strasbourg capitale européenne », comme le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIE), le Conseil de l'Europe, la Fondation René Cassin et Eucor – Campus européen et trinational de cinq universités du Rhin supérieur ;
- **les projets** à travers via les **fonds démocratie** et le **dispositif Agora** qui viennent compléter le fonds culture et le fonds recherche et innovation ;
- **et certaines actions prioritaires**, comme la liaison intermodale DUPPIGHEIM-ENTZHEIM, le soutien à l'aéroport de STRASBOURG-ENTZHEIM et l'extension de l'École européenne de Strasbourg.

L'année 2026 sera consacrée à la fois à la clôture du contrat actuel et à la préparation du contrat triennal 2027-2029.

La Collectivité européenne d'Alsace continuera aussi à soutenir :

- le bureau de **représentation de la Collectivité à Bruxelles** qui prend la forme du groupement d'intérêt public « Grand Est-Europe » et qui défend l'intérêt de ses

membres, pour une Europe davantage territorialisée et une programmation européenne 2028-2034 répondant aux besoins des territoires ;

- **L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe** (AFCCRE) qui compte près de 1 000 collectivités territoriales, qui constitue la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et qui œuvre pour le projet européen.

Le budget dédié à l'Europe s'élève à **392 100 €** en 2026.

Au total, ce sont donc 1 295 420 € en dépenses (1 295 420 € en fonctionnement, 0 € en investissement) et 118 760 € en recettes (118 760 € en fonctionnement, 0 € en investissement) qu'il est proposé d'inscrire au budget de la Collectivité européenne d'Alsace pour la politique Europe et Transfrontalier.

## **2. Culture et patrimoine, des politiques pour le rayonnement de l'Alsace et pour accompagner les transitions de la société**

### **2.1 La culture en Alsace est au rendez-vous des grandes transitions de la société**

Par ses actions à destination des habitants, la politique culture et patrimoine contribue au **sentiment d'appartenance** au territoire alsacien et par celles à destination des visiteurs, elle contribue au **rayonnement** de la Collectivité et de l'Alsace.

Elle s'appuie sur un cadre politique d'interventions culturelles adopté en 2022 qui prévoit six grands objectifs s'inscrivant dans le référentiel du **service public alsacien de qualité, de proximité, d'efficacité et d'engagement** :

- Promouvoir l'ouverture, la tolérance et la diversité ;
- Contribuer au renforcement de l'esprit critique et du libre arbitre de chacun ;
- Développer la citoyenneté au travers des pratiques culturelles ;
- Soutenir et encourager l'engagement bénévole culturel ;
- Favoriser la création artistique pour constituer le patrimoine de demain ;
- Préserver et promouvoir la culture alsacienne et transmettre l'héritage matériel et immatériel régional.

En développant **les partenariats et la mise en réseaux** entre acteurs du monde de la culture et également des solidarités, de l'éducation ou de l'environnement, la culture **accompagne les grandes transitions de la société** : l'adaptation au vieillissement, l'accompagnement de la jeunesse, la lutte contre le réchauffement climatique ou encore le développement d'une démocratie d'engagement.

La politique culturelle et patrimoniale s'appuie pour cela sur sept secteurs d'intervention complémentaires :

- Mémoire et archives,
- Création, diffusion et pratiques artistiques,
- Culture scientifique, technique et industrielle,
- Patrimoine,
- Châteaux Forts,
- Lecture Publique,
- Grands projets culturels.

La Collectivité européenne d'Alsace dispose également d'établissements culturels qu'elle mobilise dans cette dynamique :

- Les châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg ;
- Le Vaisseau centre de culture scientifique à Strasbourg ;
- Les Archives d'Alsace ; avec ses deux sites de Strasbourg et Colmar ;

- La Bibliothèque d'Alsace, avec ses six sites dont trois ouverts au public.

## **2.2 2025 année de consolidation des organisations pour renforcer la visibilité de la Collectivité européenne d'Alsace**

La Collectivité européenne d'Alsace a été au rendez-vous des priorités qu'elle s'est fixées, malgré des contraintes budgétaires fortes.

Elle a poursuivi son action en ingénierie pour les territoires et les opérateurs et dans l'exploitation de ses **établissements culturels**. Elle a mis en œuvre pour cela des partenariats et des coopérations structurantes.

- **Archives d'Alsace** : mise en œuvre du Projet Scientifique, Culturel et Educatif qui permet de déployer la politique à l'échelle alsacienne, poursuite du projet de construction d'un nouveau bâtiment pour améliorer la conservation des collections du site de Colmar ;
- **Le Vaisseau** : co-production avec le centre de sciences bordelais Cap Sciences de l'exposition « Lune » autour de l'aventure spatiale comme défi majeur du 21ème siècle, mise en œuvre de la politique de culture scientifique technique et industrielle votée en novembre 2023 avec la création d'un réseau d'acteurs scientifiques, le renforcement des partenariats et mécénats à l'échelle alsacienne, nationale et transfrontalière, la mise en itinérance des expositions et médiations scientifiques ;
- **Châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg** : Grand projet de site du Haut-Koenigsbourg, avec son projet culturel et ses travaux d'accessibilité du massif, renforcement de l'action culturelle transfrontalière avec le projet « Châteaux rhénans » ;
- **Bibliothèque d'Alsace** : développement de l'ingénierie à destination d'un réseau de 310 bibliothèques réparties sur l'ensemble des intercommunalités.

De plus, la Collectivité a poursuivi son action en faveur de la **préservation du patrimoine** (Fonds de sauvegarde de la Maison alsacienne et du bâti traditionnel, Fonds Patrimoine Emblématique de l'Alsace) et déployé sa **politique de création, diffusion et pratiques artistiques**, avec deux dispositifs :

- **Le réseau des Scènes d'Alsace** initié en 2024, véritable réseau d'équipements culturels œuvrant dans le domaine de la création artistique et de la diffusion dans le spectacle vivant, pour renforcer la dynamique culturelle à l'échelle alsacienne et permettre un meilleur maillage du territoire pour une culture de proximité.
- **Le Schéma alsacien des Enseignements Artistiques 2025-2029**, voté en octobre 2024 qui prévoit un accompagnement par la Collectivité des 159 établissements d'enseignement artistique (34 700 élèves) dans leur mission de transmission et d'apprentissage et les encourage à évoluer en lieux de vie citoyens et culturels. La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace représente en moyenne 7% des recettes des structures avec un effort supplémentaire de la Collectivité à hauteur de 430 000 €, lissé sur 3 ans entre 2025 et 2027.

Enfin, elle a maintenu sa présence en territoire notamment au travers du **Fonds culturel des territoires**, à hauteur de 328 000 €, qui permet une échelle d'intervention optimale et une prise en compte plus ciblée des opportunités locales avec une enveloppe fixe par territoire, des concerts en territoire à hauteur des réalisations 2024, ou encore la 3<sup>ème</sup> édition de la Saison culturelle alsacienne.

## **2.3. 2026, accompagnement des grandes transitions de la société par des politiques culturelles engagées**

L'année à venir devra permettre la montée en puissance des politiques convergées de la Collectivité. Elle amplifiera son action autour de deux principes :

### **- Culture et cohésion**

*Une mobilisation pour les publics spécifiques de la jeunesse et des solidarités*

Dans un souci également d'efficacité, il s'agira d'envisager dans tous les secteurs d'intervention culturelle une amplification de la prise en compte des publics spécifiques de l'action sociale de la Collectivité afin de renforcer les interventions des services des solidarités (jumelage entre établissements sociaux et culturels, mise à disposition du Conseil des Jeunes d'expositions itinérantes et de supports de médiation, formation des assistants familiaux aux visites d'établissements culturels de la Collectivité européenne d'Alsace, actions culturelles dédiées au sein d'établissements, etc.). Non seulement porteuse de sens, cette mobilisation prévue dans les orientations pour la culture en 2022 est également essentielle pour permettre à la Collectivité européenne d'Alsace d'accentuer sa singularité et son expertise dans le cadre de l'exercice spécifique de la compétence culturelle partagée entre différents niveaux de collectivités.

### **- Culture et territoires**

*La formalisation d'une offre d'ingénierie pour accompagner les territoires dans l'expression et la mise en œuvre de leur projet culturel*

En renouvelant son approche des contrats culturels de territoires, la Collectivité européenne d'Alsace valorisera l'ensemble de l'ingénierie et de l'accompagnement qu'elle prodigue (label « Carrefour des imaginaires et des savoirs » de la politique de lecture publique, schéma alsacien des enseignements artistiques, itinérance des expositions du Vaisseau et actions de médiation, etc.) pour encourager la mise en réseau et les coopérations à échelle et la renforcer même dans les territoires volontaires. Cette dynamique contribuant à l'amélioration de l'offre de service en proximité pour chaque alsacien.

Les principales réalisations attendues sont :

- Une 4<sup>ème</sup> édition de la **saison culturelle alsacienne** ambitionnant de plus nombreux partenariats notamment transfrontaliers ;
- L'accueil de **l'exposition « Lune »** coproduite avec Cap Science à Bordeaux permettant de faire des liens entre la jeunesse et l'industrie ;
- Un **hommage à André Malraux** permettant le débat citoyen ;
- L'accompagnement de la constitution d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle pour l'**Ecomusée d'Alsace** permettant de préserver le patrimoine immatériel ;
- L'**accompagnement des EPCI** et des nouveaux exécutifs locaux dans la formalisation de leur projets culturels pour contribuer à améliorer l'accès de tous à la culture ;
- Le renouvellement de l'engagement culturel dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » à travers le **fonds culture**.

Ces actions seront réalisées dans le cadre d'un contexte financier exigeant nécessitant la réalisation d'efforts de gestion parmi lesquels le redimensionnement de la programmation événementielle et les actions culturelles dans les établissements de la Collectivité (Haut-Koenigsbourg, Hohlandsbourg, Vaisseau, Archives d'Alsace), l'optimisation des frais généraux des établissements (réparations, fluides, gardiennage, entretien) et une contraction ciblée des subventions de fonctionnement à certains opérateurs.

Après l'important effort réalisé en 2025, il s'agit en 2026 d'une stabilisation pour une politique qui représente 1% du budget de la Collectivité européenne d'Alsace : fonctionnement, investissement et charges de personnel.

Au total, ce sont donc 19 687 899 € de dépenses (14 431 049 € en fonctionnement, 5 256 850 € en investissement) et 9 373 325 € en recettes (9 353 325 € en fonctionnement, 20 000 € en investissement) qu'il est proposé d'inscrire au budget de la Collectivité européenne d'Alsace pour les politiques culturelles et patrimoniales.

-

### **SYNTHESE DE LA COMMISSION N° 6 – PATRIMOINE ET RAYONNEMENT ALSACIEN**

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la Commission susvisée :

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026/ BP 2025 en €	BP 2026/ BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de Fonctionnement	16 954 939,00	16 556 201,00	15 726 469,00	-829 732,00	-5,01%	0,42
Dépenses d'Investissement	6 994 479,86	4 223 384,00	5 256 850,00	1 033 466,00	24,47%	0,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>23 949 418,86</b>	<b>20 779 585,00</b>	<b>20 983 319,00</b>	<b>203 734,00</b>	<b>0,98%</b>	<b>0,42</b>
Recettes de Fonctionnement	8 785 838,09	10 194 260,00	9 472 085,00	-722 175,00	-7,08%	0,00
Recettes d'Investissement	90,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00%	0,00
<b>Total Recettes</b>	<b>8 785 928,09</b>	<b>10 194 260,00</b>	<b>9 492 085,00</b>	<b>-702 175,00</b>	<b>-6,89%</b>	<b>0,00</b>

En conclusion, je vous propose :

❖ D'inscrire, au titre du Budget primitif 2026, relatif au patrimoine et au rayonnement alsacien, un budget de 20 983 319 € en dépenses et 9 492 085 € en recettes, ventilé comme suit :

#### **Pour la politique Culture et Patrimoine (cf. Annexes 1 et 2)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 14 431 049 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 5 256 850 €,
- en recettes :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 9 353 325 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 20 000 €,

#### **Pour la politique Europe et transfrontalier (cf. Annexes 1 et 3)**

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 295 420 € et une autorisation d'engagement de 0,42 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 0 €,
- en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 118 760 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 0 €,
- ❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 3 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer